

N° 1-2



Liberté • Égalité • Fraternité

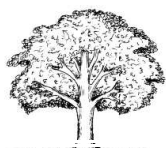
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU JURA

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS



JANVIER 2010



Papier écologique

I.S.S.N. 0753 - 4787

LE BUREAU DE LA PREFECTURE - 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX - ☎ : 03 84 86 84 00 - TELECOPIE : 03 84 43 42 86 - INTERNET : www.jura.pref.gouv.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES.....85

Arrêté préfectoral n° DDT / 2010-003 du 7 janvier 2010 portant suspension de la chasse de la bécasse, des bécassines, du vanneau huppé, des grives et du merle noir dans le département du Jura 85

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté préfectoral n°DDT / 2010-003 du 7 janvier 2010 portant suspension de la chasse de la bécasse, des bécassines, du vanneau huppé, des grives et du merle noir dans le département du Jura

Article 1^{er} : La chasse des espèces suivantes est suspendue sur l'ensemble du territoire du département du Jura jusqu'au mardi 19 janvier 2010 à minuit :

Scolopacidés

- bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)
- bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)
- bécassine sourde (*Lymnocyptes minimus*)

Charadriidés

- vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)

Turdidés

- grive draine (*Turdus viscivorus*)
- grive mauvis (*Turdus iliacus*)
- grive musicienne (*Turdus philomelos*)
- grive litorne (*Turdus pilaris*)
- merle noir (*Turdus merula*)

La Préfète
Joëlle LE MOUËL

**TOUS CES ARRETES PEUVENT ETRE CONSULTES
DANS LEUR INTEGRALITE
A LA PREFECTURE DU JURA
OU AU SIEGE DU SERVICE EMETTEUR**

Achévé d'imprimer le 8 janvier 2010

Dépôt légal 1er trimestre 2010

Imprimerie de la Préfecture du Jura